

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 483 29 mars 2007

SOMMAIRE

4ART S.A 23	3163	Geovera (Luxembourg II) Holdings S.à r.l.	
Antko Management S.à r.l	3160	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Athinea S.A	3165	Grand Duchy Finance S.à r.l	23163
Benelux Holding Company S.A 23	3165	ING PFCE Holdco S.à r.l	23156
Best Fortune S.à r.l23	3156	ING PFCE Top Holdco S.à r.l	23155
Black Lion Beverages Luxembourg 23	3156	Jabbalux S.A	23162
Business Solutions Builders (Luxembourg)		Jabil Luxembourg Manufacturing S.à r.l.	
	3159	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	23158
CaCh	3158	L.I.S. Invest S.A	23162
Compagnie de Gneis et Gabro S.A 23	3174	Livinvest S.A	23162
Compagnie de Gneis et Gabro S.A 23	3175	Lone Star Capital Investments S.à r.l	23157
Compagnie de Gneis et Gabro S.A 23	3175	Lux Schum S.A	23158
Continental Trust S.A		Lux-Sportinter S.A.H	23163
Damo Holding S.A 23		Ourakan International S.A	23159
Dilfin S.A		Pâtisserie Schumacher S.A	23158
E.C.T. s.à r.l. (Entreprise de Constructions		Pecunia German SG S.à r.l	23161
Tubulaires)	3157	Phase Europe Holding S.A	23164
Farvest S.à r.l	3157	Pillarlux Bretigny S.A	23166
F.B.C			
Fidentia Global Holdings23	3156	Rreef Moroccan Explorer I S.A., Sicar	23138
Figura International S.A 23	3184	Setanta Sports S.à r.l	23160
Finalta S.A	3165	Somami S.à r.l	23165
Fonsicar S.C.A., SICAR23	3160	United Biscuits LuxCo GP S.à r.l	23175
Forum Developments S.A 23	3161	United Telecommunications Group S.A.	
Erasi Investment Holding			23157



Rreef Moroccan Explorer I S.A., Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R.C.S. Luxembourg B 123.841.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twentieth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) RREEF CHARITABLE LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., a company established under the laws of Luxembourg, whose registered office is located at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg and whose registered number is B 119.346,

duly represented by Mrs Michèle Eisenhuth, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on December 20, 2006.

2) Mr Ismael Clemente, residing at Paseo de la Castellana, 42, 4th Floor, 28046 Madrid, Spain,

duly represented by Mrs Ingrid Dubourdieu, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Madrid, on December 20, 2006.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme (S.A.) with fixed capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) which they form amongst themselves and the articles of incorporation (the «Articles») of which shall be as follows:

Art. 1. Name. There is hereby established amongst the subscribers and all those who may become owners of the shares of the company hereafter issued, a company in the form of a société anonyme (S.A.) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of RREEF MOROCCAN EXPLORER I S.A., SICAR (the «Company»).

The Company shall be governed by the Luxembourg law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque (the «2004 Law»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for a limited term of twelve years from the Closing Date, as defined in the sales document of the Company (the «Placement Memorandum»).

The Company may, upon proposal of the Board of Directors or its delegate to the general meeting of Shareholders, be dissolved prior to the term above by a resolution of the general meeting of the Shareholders, subject to the quorum and majority requirements set out hereinafter for the amendment of these Articles, in compliance with Article 24 below; it being understood that a dissolution prior to a minimum term of eight years from the Closing Date will require an unanimous resolution of the Shareholders representing the entire share capital of the Company.

The Board of Directors or its delegate may furthermore propose to the Shareholders to liquidate the Company sooner in the event the aggregate Commitments, as defined in the Placement Memorandum, obtained by the Company on the Closing Date are less than EUR 60,000,000.-

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of its funds in risk capital, within the widest meaning permitted under Article 1 of the 2004 Law.

The Company may also invest its funds in any other assets permitted by the 2004 Law and consistent with its purposes. Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purposes, to the fullest extent permitted under the 2004 Law.

Art. 5. Share Capital. The Company has a subscribed capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of fifteen thousand and five hundred (15,500) shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each (the «Shares»).



The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million euros (EUR 1,000,000.-).

The authorised capital, including the subscribed share capital, is fixed at one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) consisting of an aggregate number of fifty million (50,000,000) Shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these Articles, the Board of Directors is hereby (subject to the other provisions of these Articles) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for such Shares or any right or rights to convert any security into such Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The subscribed capital or the authorised capital of the Company may further be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Board of Directors may create classes of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «1915 Law») and the 2004 Law.

Art. 6. Shares. Shares are exclusively restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors within the meaning of Article 2 of the 2004 Law («Eligible Investors»). The Company will not give effect to a transfer of Shares to any investor who does not comply with this provision.

Shares are issued in registered form only.

The inscription of the Shareholder's name in the register of registered Shares (the «Register») evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Board of Directors.

The Register shall be kept by the Board of Directors or any entity designated therefor by the Company, under the responsibility of the Board of Directors, and the Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and class of Shares held by him and the amount paid in on each of such Shares. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up-to-date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements.

Transfers of Shares shall be effected in compliance with Article 7 below and by inscription of the transfer to be made in the Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefor by the Board of Directors or its delegate along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and, if share certificates have been issued, the relevant share certificates.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 7. Transfer of Shares. The sale of Shares is restricted to Eligible Investors and the Company will not issue or give effect to any transfer of Shares to any investor who may not be considered as an Eligible Investor. The Company may, at its discretion, delay the acceptance of any transfer or subscription for Shares until such date as it has received sufficient evidence on the qualification of the investor as an Eligible Investor and anti money-laundering materials satisfactory to the Central Administration Agent (as defined in the Placement Memorandum). If it appears at any time that a holder of Shares is not an Eligible Investor, the Board of Directors or its delegate will, at its discretion, redeem the relevant Shares at a price as set forth under Article 9 herein.

Transfers of Shares in the Company shall be restrictive and may only be effected subject to the terms and conditions set forth hereafter, except for the Permitted Transfers, being transfers to either (i) a transferee which is a company within the group of the transferor or a company of which the transferor is a subsidiary; (ii) a transferee who is the spouse, child or sibling of the Shareholder transferring Shares; (iii) a transferee who is the spouse, child or sibling of the individual that directly or indirectly holds the majority of the share capital of the Shareholder transferring Shares; (iv) a transferee which is a company where the spouse, child or sibling of the Shareholder transferring Shares directly or indirectly holds the majority of the share capital; or (v) a transferee which is a company whose Shares are majority owned by the spouse, child or sibling of the Shareholder that directly or indirectly holds the majority of the share capital of the Shareholder transferring Shares.

Any Permitted Transfer shall comply with the following conditions:

- (a) the transferor shall transfer all (but not part) of the Shares owned by such transferor; and
- (b) the Shares shall be transferred to a single permitted transferee that shall undertake in writing (at the time of the acquisition of the Shares) to assume all rights and obligations of the transferor towards the Company; and
- (c) in respect to any Unfunded Commitments and Outstanding Commitments (as these terms are defined in the Placement Memorandum), the transferor shall be jointly and severally liable for any breach by the permitted transferee; and



(d) the transferor shall, within at least ten (10) calendar days prior to the date of acquisition of the Shares by the permitted transferee notify the Company of any transfer of Shares, upon the terms and conditions above, by serving a written notice, by registered mail, that shall include the deed of accession of the permitted transferee to all rights and obligations of the transferor referred to above. The Company shall, in turn, notify the other Shareholders of same by serving a written notice by registered mail within 10 calendar days from receipt of the notice hereof.

Except in the case of Permitted Transfers, Shareholders of the Company shall have a preferential acquisition right (prorata to their participation in the Company) in any proposed transfer of Shares that is authorised by the Board of Directors or its delegate, as further detailed in the Placement Memorandum.

Any transferee of Shares must, prior to acquiring any Shares, enter into a deed of accession by which such transferee accepts to undertake all the obligations of the transferor towards the Company and the Shareholders and any other applicable document in respect of the Shares, as required by the Board of Directors or its delegate.

Transfers prior to termination of the Investment Commitment Period

Any proposed transfer of Shares prior to termination of the Investment Commitment Period (as defined in the Placement Memorandum) must be approved by the Board of Directors or its delegate (which may withhold the approval at its entire discretion) and comply with the following requirements:

- a) a Shareholder (the «Transferor») that intends to transfer all (but not part of) of its Shares (the «Offered Shares») to a third party that is not a permitted transferee (including any Shareholder), as mentioned above (the «Transferee»), shall send a written notice (the «Offer Notice») to the Board of Directors or its delegate of its intention to transfer, indicating the identity and other details of the Transferee, the number of Offered Shares, their price and conditions of payment and any other material conditions (together with a copy of the binding irrevocable offer received from the Transferee). Within twenty (20) calendar days from the date of receipt of the Offer Notice, the Board of Directors or its delegate shall inform the Transferor if it authorises the potential transfer and, if this is the case, the Board of Directors or its delegate shall send a copy of the Offer Notice to the other Shareholders (the «Non-Transferors»);
- b) within fifteen (15) calendar days from the date of receipt of the copy of the Offer Notice, the Non-Transferors shall be entitled to exercise their preferential acquisition right to acquire the Offered Shares, consisting of the right to purchase in the same conditions as indicated in the Offer Notice, all (but not less than all) the Offered Shares. In case of exercise of such right, the Non-Transferors shall notify the Board of Directors or its delegate of their intention to purchase by means of written notice (the «Notice of Exercise»). The Board of Directors or its delegate shall send a copy of the Notice of Exercise to the Transferor within ten (10) calendar days from the receipt of such notice;
- c) if the preferential acquisition right is exercised, the transfer of all Shares owned by the Transferor to the Non-Transferor(s) under the terms and conditions referred to in the Offer Notice shall be effected not later than two (2) months and ten (10) calendar days from the date of notification to the Transferor of the Notice of Exercise by the Board of Directors or its delegate;
- d) if the preferential acquisition right is exercised by various Non-Transferors, the Offered Shares shall be distributed among all of them in proportion to their participation in the share capital of the Company (not including the share capital corresponding to the Offered Shares and to those Shares of Shareholders that do not provide a Notice of Exercise);
- e) should the preferential acquisition right not be exercised, or if the Transferor does not receive a copy of the Notice of Exercise within two (2) months and ten (10) calendar days from the date when it sent the Offer Notice to the Board of Directors or its delegate, the Transferor shall be free to sell the Offered Shares to (and only to) the Transferee under the same conditions as contained in the Offer Notice, provided that the Transferee (or any controlling individual or entity of such potential transferee) does not carry out activities that directly or indirectly compete with the activities of the Company and/or the Manager (as defined hereinafter).

Transfers following termination of the Investment Commitment Period

Any Shareholder proposing to transfer Shares after the termination of the Investment Commitment Period must inform the Board of Directors or its delegate in writing of: (a) the number and features of the Shares subject to the proposed transfer; (b) the identity and other details of the prospective transferee; (c) the terms and conditions of the proposed transfer, including the proposed consideration and (d) anti money-laundering materials satisfactory to the Central Administration Agent.

Any proposed transfer of Shares after the termination of the Investment Commitment Period must be approved by the Board of Directors or its delegate, which may only be withheld if occurring any of the following circumstances:

- a) one or more existing Shareholders agree to acquire such Shares under the same terms and conditions as have been agreed between the potential transferor and transferee of the Shares and for this purpose the procedure set out above under «Transfers prior to termination of the Investment Commitment Period» shall be complied with; or
- b) the potential transferee (or any controlling individual or entity of such potential transferee) carries out activities that directly or indirectly compete with the activities of the Company and/or the Manager;
- c) the Board of Directors or its delegate has not received confirmation from the Central Administration Agent that the transferee has provided suitable anti-money-laundering materials satisfactory to the Central Administration Agent.



Art. 8. Issue of Shares. The Board of Directors is authorized to issue at any time, within the limits of Article 5 above, an unlimited number of Shares on the dates or periods, as determined by the Board of Directors, on which Shareholders may subscribe for Shares (each a «Closing») and as shall be further described in the Placement Memorandum.

Each such potential Shareholders shall qualify as Eligible Investor.

Payment of the relevant Shares shall be made in whole or in part, upon one or more installments (each a «Capital Call»), in cash, as further detailed in the Placement Memorandum.

Shareholders shall be given at least a ten (10) Luxembourg bank business days' prior notice, calculated from the receipt thereof and indicating the sum and conditions under which the payment shall be made, of any Capital Call.

A Shareholder defaulting on its payment at a Capital Call may cure the default within fifteen (15) calendar days as from the appropriate Capital Call Date, as defined in the Placement Memorandum, provided that the Defaulting Shareholder pays as damages to the Company an annual fifteen percent (15%) interest on the sums due on such Capital Call Date together with any costs and expenses incurred by the Company in relation to the default.

If the default is not cured within fifteen (15) calendar days as from the appropriate Capital Call Date:

- (a) the voting rights of the Shares of the Defaulting Shareholder will be suspended and such Shares will not carry any right to a dividend or distribution until the date of effective payment of the sums due on the Capital Call Date, the referred fifteen percent (15%) interest and the costs and expenses incurred by the Company in relation to the default; and
- (b) the Board of Directors or its delegate may offer the non-defaulting Shareholders the right to purchase the Shares subscribed by the Defaulting Shareholder (the «Affected Shares») at a price equal to fifty (50%) on a pro-rata basis of their fair market value as determined by an independent valuation expert, the fees of which shall be charged to the Company and subsequently reimbursed by the Defaulting Shareholder, as follows:
- the Board of Directors or its delegate has notified by a written notice (the Notice) the Defaulting Shareholder and the other Shareholders that the Affected Shares may be purchased by any non-defaulting Shareholder, provided that the Notice has been delivered to the Shareholders any time following the expiration of the fifteen (15) calendar days period above and prior to a date falling seven (7) calendar days after such expiration;
- any non-defaulting Shareholder may notify the Board of Directors or its delegate of its intention to acquire the Affected Shares by a written notice (the Purchase Notice) to be delivered by registered mail at any time prior to a date falling ten (10) calendar days after receipt of the Notice from the Board of Directors or its delegate. The latter will, in turn, notify the other Shareholders of same by serving the Purchase Notice by registered mail within ten (10) calendar days from receipt thereof;
- the transfer of the Affected Shares shall take place in any event no later than thirty (30) calendar days following the valuation report delivered by an independent valuation expert referred to above;
 - the Affected Shares shall be sold free and clear from all liens, charges and encumbrances and third party rights;
- if several Shareholders provide a Purchase Notice in due time, the Affected Shares shall be distributed among all of them in proportion to their participation in the share capital of the Company (not including the share capital corresponding to the Affected Shares and to those Shares of Shareholders that do not provide a Purchase Notice); and
- on the date of acquisition of the Affected Shares, shall be deducted from the purchase price of the Affected Shares paid to the Defaulting Shareholder, and shall revert to the Company, a sum equivalent to the fees, charged by the independent valuation expert for the determination of the fair market value of the Affected Shares, as well as the sums due by the Defaulting Shareholder to the Company under the above paragraphs; or
- (c) the Shares of the Defaulting Shareholders may be bought by the Company at a price equal to fifty percent (50%) of their fair market value as determined by an independent valuation expert, the fees of which shall be charged to the Company and subsequently reimbursed by the Defaulting Shareholder, as follows:
- the transfer of the Affected Shares shall take place in any event no later than fifteen (15) calendar days from the date of valuation by the independent valuation expert;
 - the Affected Shares shall be sold free and clear from all liens, charges and encumbrances and third party rights;
- on the date of acquisition of the Affected Shares, shall be deducted from the purchase price of the Affected Shares paid to the Defaulting Shareholder, and shall revert to the Company, a sum equivalent to the fees, charged by the independent valuation expert for the determination of the fair market value of the Affected Shares, as well as the sums due by the Defaulting Shareholder to the Company under the above paragraphs; and
 - the Affected Shares so acquired by the Company may be cancelled, in compliance with Article 9 below.

Shareholders shall have, in proportion to their shareholding a preferential right to subscribe for any new Shares issued due to a Capital Increase, provided that the Board of Directors may always decide to issue Shares without preferential right and reserve the right to subscribe for a determined issue of Shares to specified Shareholders or third parties within the frame of the authorised capital.

The Board of Directors may delegate, under its responsibility, to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions for new Shares and to deliver them.

Art. 9. Redemption of Shares. The Company is a closed-end investment company, which means that it shall not, at the unilateral request of Shareholders, redeem its Shares.



The Company however may redeem Shares whenever the Board of Directors or its delegate considers a redemption to be in the best interests of the Company. Shares may be redeemed on a pro rata basis from all existing Shareholders for example (i) in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment, or (ii) if the value of the assets of the Company has decreased below EUR 1,000,000.-, which is the minimum level of capital requested by the 2004 Law for the Company.

Shares shall be redeemed compulsorily if the Shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor.

Shares may also be redeemed in other circumstances, as provided for in the Placement Memorandum.

The redemption price will be based on the subscription price of the Shares paid at the time of the subscription by the relevant Shareholder. If the Board of Directors or its delegate, however, determines that the Net Asset Value of the Company has increased or decreased materially since subscription by the relevant Shareholder, it may change the redemption price to a price based on the Net Asset Value of such Shares on the relevant redemption date. Same principle shall apply in the case of compulsory redemption.

Shares so redeemed may be cancelled.

Art. 10. Determination of the Net Asset Value. The net asset value of the Shares (the «Net Asset Value») will be determined by the Board of Directors or, under its responsibility, by an agent designated by the Board of Directors in the Company's reference currency on each Valuation Date as further defined in the Placement Memorandum.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the assets of Company will be determined as follows:

- i. the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- ii. any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the Board of Directors with good faith;
- iii. investments in private equity securities which have underlying real estate assets will be valued according to the guidelines and principles for valuation set by the Royal Institute of Chartered Surveyors (RICS);
- iv. investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be valued according to the guidelines and principles for valuation of Portfolio Companies (as defined in the Placement Memorandum) set out by the last available International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines;
- v. the value of any other assets of the Company will be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.
- **Art. 11. Suspension of the Calculation of the Net Asset Value.** The determination of the Net Asset Value may be suspended during:
- (a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impractical;
- (b) any breakdown occurring in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or
- (c) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investments of the Company is quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended.
- **Art. 12. Directors.** The Company is managed by a Board of Directors consisting of a minimum of three (3) and a maximum of twenty (20) directors, two of which shall belong at all times to Category A and the remainder of which shall belong to Category B (as these terms are defined in the Placement Memorandum).

Directors are elected for a renewal term of a maximum of six (6) years by the general meeting of Shareholders, which shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. The general meeting of Shareholders shall, upon the election of each director, expressly resolve on the category to which such director shall belong. The directors may be removed with or without cause by a resolution of a general meeting of Shareholders,

Without prejudice to the rights of the individual Shareholders, the Manager may propose two candidates to the office of Category A director for appointment by the general meeting of Shareholders and each Shareholder holding, either individually or together with other Connected Shareholders (set out in the Placement Memorandum), a percentage of the share capital of the Company, as defined by the Board of Directors in the Placement Memorandum, shall be entitled to propose one candidate for appointment by the general meeting of Shareholders to the office of Category B director.



In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy (it being understood, that the co-opted director shall be of the same category as the director he replaces); the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 13. Board Meetings. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. It may choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, and, in principle, twice (2) times a year, depending upon business needs.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person, shall be the chairing of such meetings.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

In consideration for their services as directors of the Company, the members of the Board of Directors (save for those designated upon proposition of the Manager) will receive from the Company a fixed amount per each Board of Directors' meeting that they attend as determined by the general meeting of Shareholders.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, including the two Category A Directors, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors are taken upon the affirmative vote of the majority of its members, including the favourable vote of the two Category A Directors. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

A director shall be prohibited from voting on any issue in which it has a conflict of interest with the Company. In that case, the majority of votes will be determined not counting the director concerned. For the purpose of this clause, a director shall be deemed to have a conflict of interest with the Company where said director or the Shareholder having nominated him to be appointed, has directly or through an affiliate a financial interest in the transaction concerned.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by any two directors. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings Each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 14. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may, under its responsability, appoint special committees in order to conduct certain tasks and functions expressly delegated to such committee or grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 15. Indemnification of Directors. The Company will indemnify, to the maximum extent permitted by Luxembourg law, the directors, and their respective directors, officers, partners, employees, affiliates and assigns, against liabilities, claims and related expenses including attorneys' fees, incurred by reason of any action performed or omitted in connection with the activities of the Company or in dealing with third parties on behalf of the Company, provided such action or decision not to act was taken in good faith, and does not constitute gross negligence, intentional misconduct, a knowing violation of law or an intentional or material breach of these Articles.



Art. 16. Corporate Signature. Vis a vis third parties, the Company will be bound by (i) the joint signature of any two Category A directors or (ii) the joint signature of any one Category A director and any one Category B director or (iii) the single signature of any person(s) to whom authority has been granted by the Board of Directors.

Art. 17. Depositary. The Company will enter into a depository agreement with a Luxembourg bank (the «Depositary») which meets the requirements of the 2004 Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in safekeeping under the supervision of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the 2004 Law.

If the Depositary desires to withdraw from such agreement, the Board of Directors shall employ its best efforts to find a successor depositary within two months of the effectiveness date of such withdrawal. Until a replacement depositary is engaged, which must occur within such two months period, the Depositary shall undertake all necessary measures to ensure the prudent management and adequately preserve the interests of the Shareholders of the Company.

The Board of Directors may terminate the appointment of the Depositary at any time, but shall not remove the Depositary unless and until a successor shall have been appointed to act in its place.

Generally, the duties of the Depositary shall cease:

- a) in the event of the Depositary's voluntary withdrawal of or removal by the Company; subject to the requirement of replacement within two months as mentioned above;
- b) in the event the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into an composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or becomes the subject of a similar proceedings or have been placed into liquidation;
 - c) in the event the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

Art. 18. Manager. The Company shall enter into the Management Agreement, as defined and referred to in the Placement Memorandum, with a manager (the «Manager») which shall be entrusted, under the ultimate responsibility of the Board of Directors, with the daily management and affairs of the Company, the power to carry some acts in furtherance of the corporate policy and purpose of the Company and shall also supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment objective and strategy, as further described in the Placement Memorandum.

Art. 19. General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The annual general meeting shall be held on the second Thursday of the month of June at 15.00 hours (Luxembourg time) at the registered office of the Company or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of Shareholders will be convened by the Board of Directors in accordance with applicable law.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine any other conditions which must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

Each Share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and the present Articles.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and such business incidental to such agenda matters.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by applicable law or herein, valid resolutions of the general meeting may be resolved by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

In particular, the following matters require to be approved by a majority of ninety two percent (92%) of the votes of the entire share capital of the Company:

- a) any share capital increases and/or capital reductions in the capital of the Company;
- b) any repurchase or redemption of Shares by the Company to the extent such repurchase or redemption implies a reduction in the capital of the Company;
 - c) any conversion of the Company into another type of company;
 - d) any amendments to these Articles as set out in Article 25 below;
 - e) the voluntary liquidation of the Company after a minimum term of eight years from the Closing Date.

Art. 20. Independent Auditor. The Company shall maintain at all times as its independent auditor a firm of independent reputable public accountants appointed by the general meeting of Shareholders.



- Art. 21. Fiscal Year. The fiscal year of the Company shall be the calendar year.
- Art. 22. Annual Report. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.
- **Art. 23. Distributions.** The Board of Directors may distribute proceeds realized from disposals of investments, plus any dividends or interest income received to Shareholders at its discretion, provided that the net assets of the Company shall not fall below EUR 1,000,000.-; the Board of Directors may retain any and all amounts of such proceeds which it considers prudent reserves against future expenses and liabilities of the Company.

The distribution of dividends may take place either as a redemption of Shares, payment of dividends, return of share premium, if any, or in any other form available under Luxembourg Law, at the decision of the Board of Directors or its delegate.

Art. 24. Liquidation. The Company may at any time, after a minimum term of eight years after the Closing Date, be dissolved prior to the end of its expected term of twelve years, by resolution of the general meeting of Shareholders, subject to the majority vote of ninety-two percent of the entire share capital of the Company, it being understood that a dissolution prior to a minimum term of eight years from the Closing Date will require an unanimous resolution of the Shareholders representing the entire share capital of the Company.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereto, «Share Capital», the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall resolve by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting whether to dissolve the Company or not.

Notwithstanding the above, the question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 «Share Capital» herein; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be determined by a vote of Shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

The general meeting of Shareholders must be convened no later than forty (40) calendar days from date upon which it has been ascertained that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (the «Liquidator(s)») (which may be a director) as appointed by the general meeting of the Shareholders as Liquidator, pursuant to the 2004 Law. Cash assets which have not been claimed by Shareholders at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the prescribed period of thirty years, they may be forfeited.

The Liquidator, who may be a natural person or a legal entity, appointed by the general meeting of the Shareholders shall proceed with the orderly sale or liquidation of the assets of the Company and shall apply and distribute the proceeds of such sale or liquidation in the following order of priority, unless otherwise required by law:

- a) first, to pay all creditors of the Company (including Shareholders who are creditors) in the order of priority provided by law or otherwise;
 - b) second, to pay all expenses of liquidation;
- c) third, if any proceeds remain, for distribution to the Shareholders or their legal representatives according to the distribution policies set forth in Article 23 hereof.

Upon dissolution, the Liquidator may (i) liquidate all or a portion of the Company assets and apply the proceeds of such liquidation in the manner set forth above and/or (ii) hire independent appraisers to appraise the value of the Company assets not sold or otherwise disposed of, or determine the fair market value of such assets, and allocate any unrealized gain or loss determined by such appraisal to the Shareholders as though the properties in question had been sold on the date of distribution and, after giving effect to any such adjustment, distribute said assets in the manner set forth above, provided that the Liquidator shall in good faith attempt to liquidate sufficient Company assets to satisfy in cash the debts and liabilities described above.

If a Shareholder shall, upon the advice of counsel, determine that there is a reasonable likelihood that any distribution in kind of an asset would cause such Shareholder to be in violation of any law, regulation or judicial order, such Shareholder shall use its best efforts to make alternative arrangements for the sale or transfer into an escrow account of any such distribution on mutually agreeable terms.

A reasonable amount of time shall be allowed for the orderly liquidation of the assets of the Company and the discharge of liabilities to creditors, so as to enable the Liquidator to minimize the losses attendant in a liquidation.

- **Art. 25. Amendment of the Articles.** Any Shareholders' resolution for the amendment of the present Articles must be passed with a majority of ninety-two (92) percent of the votes of the entire share capital of the Company.
- **Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2004 Law as such laws have been or may be amended from time to time.



Subscription and Payment

The share capital has been subscribed as follows:

- 1) RREEF CHARITABLE LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., pre-qualified, subscribing to fifteen thousand and four hundred ninety-nine (15,499) Shares for a total amount of one thousand five hundred and fourty-nine euros and ninety cents (EUR 1,549.90) corresponding to the 5% paid-in portion of the Shares which shall be allocated to the share capital.
- 2) Mr Ismael Clemente, pre-qualified, subscribing to one (1) Share for a total amount of ten cents (EUR 0.10) corresponding to the 5% paid-in portion of the Share which shall be allocated to the share capital.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the 1915 Law and expressly states that such conditions have been fulfilled.

Transitional Dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2007.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2008.

The first annual report of the Company will be dated 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand five hundred euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders have resolved that:

The registered office of the Company shall be at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The independent auditor for the Company shall be PricewaterhouseCoopers S.à r.l., L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch. The term of office of the independent auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of 31 December 2007.

The following are elected as directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 31 December, 2007:

- Category A directors:

Mr Alistair Dixon, Managing Director of DEUTSCHE BANK residing professionally in London;

Mr Ismael Clemente, Director of DEUTSCHE BANK, residing professionally in Madrid.

- Category B director:

Mr Stephen Shaw, Managing Director of DEUTSCHE BANK, residing professionally in London.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The documents having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) RREEF CHARITABLE LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., une société enregistrée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 119.346,
 - représentée par Madame Michèle Eisenhuth, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 décembre 2006.
 - 2) Monsieur Ismael Clemente, résidant à Paseo de la Castillana 42, 4 ^{ème} étage, 28046 Madrid, Espagne, représenté par Madame Ingrid Dubourdieu, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid, le 20 décembre 2006.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et soumises en même temps aux formalités d'enregistrement.



Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme (S.A.) au capital fixe ayant le statut de société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1 er . **Dénomination sociale.** Il est formé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la forme d'une société anonyme (S.A.) qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de RREEF MOROCCAN EXPLORER I S.A., SICAR (ci-après la «Société»).

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (la «Loi de 2004»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»), des succursales, filiales ou autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou les moyens de communication entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée/Terme. La Société est constituée pour une durée limitée de douze (12) ans à compter de la Date de Closing, telle que définie dans les documents de vente de la Société (le «Prospectus»).

La Société peut, sur la proposition du Conseil d'Administration ou son délégué faite à l'assemblée générale des Actionnaires, être dissoute avant ce terme par une résolution de celle-ci, sous réserve que les conditions de quorum et de majorité requises ci-après pour la modification des présents Statuts soient remplies, conformément à l'Article 24 ci-dessous; étant entendu qu'une dissolution avant un terme minimum de huit ans à compter de la Date de Closing nécessitera l'unanimité des Actionnaires représentant la totalité du capital social de la Société.

Le Conseil d'Administration ou son délégué peut également proposer aux Actionnaires de liquider la Société avant ce terme dans le cas où l'ensemble des Engagements tels que définis dans le Prospectus obtenus par la Société à la Date de Closing sont inférieurs à EUR 60.000.000,-.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'Article 1 ^{er} de la Loi de 2004.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la Loi de 2004 et compatible avec son objet tel que décrit au présent article.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune (les «Actions»).

Le capital minimum de la Société, lequel doit être atteint dans les douze (12) mois après la date à partir de laquelle la Société a été autorisée comme société d'investissement en capital à risque (SICAR) selon la loi luxembourgeoise, est de un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à cent vingt millions d'euros (EUR 120.000.000,-), divisé en soixante millions (60.000.000) d'Actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication de ces Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé (sous réserve des autres dispositions de ces Statuts) à offrir, allouer, accorder des options ou d'accorder tout droit ou droit de souscrire à de telles Actions ou tout(s) droit(s) de convertir toute valeur en de telles Actions ou de céder à de toute personne, à la date, selon les termes, pour telle contrepartie et suivant les conditions que déterminera le Conseil d'Administration.

Le capital souscrit ou le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Le Conseil d'Administration peut créer des classes d'Actions, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et à la Loi de 2004.

Art. 6. Actions. Les Actions sont réservées exclusivement aux 'Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels ou aux Investisseurs Expérimentés au sens de l'article 2 de la Loi de 2004 («Investisseurs Eligibles»). La Société n'accordera aucun effet à tout transfert d'Actions à un investisseur qui ne remplit pas cette condition.

Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

La propriété des Actions nominatives s'établit par inscription sur le registre des Actionnaires (le «Registre»). Des certificats d'Actions nominatives peuvent être délivrés à la discrétion du Conseil d'Administration.

Le Registre doit être tenu par le Conseil d'Administration ou toute entité désignée par la Société, sous la responsabilité du Conseil d'Administration et ce Registre contient le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son



domicile élu, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient, le montant payé pour chaque Action. A défaut de notification écrite en sens contraire reçu par la Société, celle-ci peut considérer l'information contenue dans le Registre comme exacte et à jour et peut notamment utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des avis et notices d'informations.

Les transferts d'Actions doivent être réalisés suivant les dispositions de l'article 7 ci-dessous, et seront effectués par l'inscription du transfert sur le Registre dès la remise à la Société du formulaire de transfert fourni à cet effet par le Conseil d'Administration, accompagné de tous les autres documents de transfert exigés par la Société et si des certificats d'Actions ont été délivrés, les certificats concernés doivent également être remis.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

Art. 7. Transfert d'Actions. La cession d'Actions est restreinte à des Investisseurs Éligibles et la Société n'émettra ou ne donnera effet à tout transfert d'Actions à un investisseur qui ne pourra être considéré comme un Investisseur Éligible. La Société peut, à sa discrétion, retarder l'agrément de tout transfert ou souscription d'Actions jusqu'à la réception des preuves suffisantes quant à la qualification d'Investisseur Éligible et de toute documentation requise par l'Agent d'Administration Centrale (tel que défini dans le Prospectus) eu égard à la prévention du blanchiment d'argent et acceptable pour celui-ci. S'il apparaît qu'un détenteur d'Actions n'est pas un Investisseur Éligible, le Conseil d'Administration ou son délégué pourra, à sa discrétion, rembourser lesdites Actions au prix tel que définit à l'article 9 ci-dessous.

Les transferts d'Actions de la Société doivent être limités et effectués suivant les termes et conditions précisés ciaprès, excepté pour les Transferts Autorisés, étant tous transferts concernant soit (i) un cessionnaire qui est une société du groupe du cédant ou dont le cédant est une filiale, (ii) un cessionnaire qui est l'époux(se) ou un collatéral du cédant, (iii) un cessionnaire qui est l'époux(se), un collatéral de la personne détenant directement ou indirectement la majorité du capital du cédant, (iv) un cessionnaire qui est une société où l'époux(se), ou un collatéral du cédant détient directement ou indirectement la majorité du capital, ou (v) un cessionnaire qui est une société dont les Actions sont détenues majoritairement par un(e) époux(se) ou un collatéral d'un Actionnaire qui détient directement ou indirectement la majorité du capital social du cédant.

Tout Transfert Autorisé devra satisfaire aux conditions suivantes:

- a) le cédant doit transférer la totalité (et non pas une partie) des Actions qu'il détient; et
- b) les Actions doivent être transférées à un seul cessionnaire autorisé, lequel s'engage par écrit (au moment de l'acquisition des Actions) à assumer tous les droits et obligations du cédant envers la Société, et
- c) au regard des Engagements non Libérés et des Engagements à Libérer (ces termes étant définis dans le Prospectus), le cédant sera conjointement et totalement redevable de tout manquement par le cessionnaire autorisé; et
- d) le cédant doit notifier à la Société dans les 10 jours calendaires à compter de la date d'acquisition des Actions par cessionnaire autorisé tout transfert d'Actions, suivant les termes et conditions ci-dessus, en délivrant un avis écrit à chaque Actionnaire par courrier recommandé, laquelle doit inclure l'engagement écrit du cessionnaire autorisé d'assumer tous droits et obligations du cédant envers la Société désigné ci-dessus. En retour, la Société doit notifier ladite information aux autres Actionnaires en leur faisant délivrer un avis écrit par courrier recommandé dans les 10 jours calendaires à compter de la réception de l'avis notice désigné ci-dessus.

A l'exception des Transferts Autorisés, les Actionnaires de la Société doivent avoir un droit préférentiel d'acquisition (au prorata de leur participation dans la Société) dans toute proposition de transfert d'Actions autorisé par le Conseil d'Administration ou son délégué, comme plus amplement détaillé dans le Prospectus.

Tout cessionnaire d'Actions doit, avant d'acquérir toute Action, signer un acte d'engagement par lequel ce cessionnaire accepte d'assumer toutes les obligations du cédant envers la Société et les Actionnaires et tout autre document relatif aux Actions, tel que requis par le Conseil d'Administration ou son délégué.

Transferts avant la fin de la Période d'Engagement des Investissements

Toute proposition de transfert d'Actions avant la fin de la Période d'Engagement des Investissements (telle que définie dans le Prospectus) doit être approuvée par le Conseil d'Administration ou son délégué (lequel peut refuser son accord de façon discrétionnaire) et satisfaire aux conditions suivantes:

- a) tout Actionnaire (le «Cédant») ayant l'intention de transférer tout (et non partie) de ses Actions (les «Actions Offertes») à un tiers, lequel n'est pas un cessionnaire autorisé (y compris tout Actionnaire), comme mentionné ci-dessus, (le «Cessionnaire»), doit envoyer un avis (l'«Avis d'Offre»), au Conseil d'Administration ou à son délégué, mentionnant son intention de céder, en indiquant son identité et d'autres coordonnées relatives au Cessionnaire, le nombre d'Actions Offertes, leur prix et conditions de paiement et toute autre condition importante (en y annexant une copie de l'offre irrévocable qui engage le Cessionnaire). Pendant vingt (20) jours calendaires à compter de la date de réception de l'Avis d'Offre, le Conseil d'Administration ou son délégué doit informer le Cédant de son accord sur le transfert potentiel, et si c'est le cas, le Conseil d'Administration ou son délégué doit envoyer une copie de l'Avis d'Offre aux autres Actionnaires (les «Non-Cédants»);
- b) pendant quinze (15) jours calendaires à compter de la date de réception de la copie de l'Avis d'Offre, les Non-Cédants ont le droit d'exercer leur droit préférentiel d'acquisition pour acquérir les Actions Offertes, consistant au droit



d'acheter, dans les mêmes conditions qu'indiquées dans l'Avis d'Offre, la totalité (et uniquement la totalité) des Actions Offertes. En cas d'exercice d'un tel droit, les Non-Cédants doivent informer le Conseil d'Administration ou son délégué de leur intention d'acheter en délivrant un avis écrit (l'«Avis d'Exercice»). Le Conseil d'Administration ou son délégué doit envoyer une copie de l'Avis d'Exercice au Cédant dans les dix (10) jours calendaires à compter de la réception d'un tel avis:

- c) si le droit préférentiel d'acquisition est exercé, le transfert de toutes les Actions détenues par le Cédant aux Non-Cédant(s), suivant les termes et conditions contenus dans l'Avis d'Offre, doit être effectué deux (2) mois et 10 jours calendaires à compter de la date de notification au Cédant de l'Avis d'Exercice par le Conseil d'Administration ou son délégué;
- d) si le droit préférentiel d'acquisition est exercé par plusieurs Non-Cédants, les Actions Offertes doivent être réparties entres eux à proportion de leur participation dans le capital social de la Société (en excluant la part de capital social correspondant aux Actions Offertes et aux Actions des Actionnaires n'ayant pas délivré un Avis d'Exercice).
- e) si le droit préférentiel d'acquisition devait ne pas être exercé, ou si le Cédant ne recevait pas une copie de l'Avis d'Exercice dans les deux (2) mois et 10 jours calendaires à compter de la date d'envoi de l'Avis d'Offre au Conseil d'Administration ou son délégué, le Cédant sera libre de vendre les Actions Offertes (et seulement) au Cessionnaire sous les mêmes conditions que celles contenues dans l'Avis d'Offre, dès lors que le Cessionnaire (ou tout individu ou entité ayant le contrôle d'un tel cessionnaire potentiel) n'entreprend pas des activités qui concurrencent directement ou indirectement les activités de la Société et/ou du Gérant (comme définis ci-après).

Transferts faisant suite à la fin de la Période d'Engagement des Investissements

Tout Actionnaire proposant le transfert d'Actions après la fin de la Période d'Engagement des Investissements doit informer le Conseil d'Administration ou son délégué par écrit: (a) du nombre et des modalités des Actions sujettes au transfert proposé, (b) de l'identité et de toute information relative au cessionnaire potentiel, (c) des termes et conditions du transfert proposé, notamment du prix proposé et (d) de la documentation anti-blanchiment répondant de façon satisfaisante aux exigences de l'Agent d'Administration Centrale.

Toute proposition de transfert d'Actions après la fin de la Période d'Engagement des Investissements doit être approuvée par le Conseil d'Administration ou son délégué, lequel pourra refuser seulement dans l'hypothèse où:

- a) un ou plusieurs Actionnaires existants souhaitent acquérir ces Actions suivant les termes et conditions convenus entre le cédant et le cessionnaire potentiel des Actions et à cette fin la procédure précisée ci-dessus sous «Transferts avant la fin de la Période d'Engagement des Investissements» doit être respectée; ou
- b) le cessionnaire potentiel (et tout individu ou entité contrôlant un tel cessionnaire potentiel) entreprend des activités qui concurrencent directement ou indirectement les activités de la Société et/ou du Gérant;
- c) le Conseil d'Administration ou son délégué n'a pas reçu confirmation de la part de l'Agent d'Administration Centrale du fait que le cessionnaire ait fourni toute la documentation anti-blanchiment satisfaisante pour l'Agent d'Administration Centrale.
- Art. 8. Emission des Actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment, endéans les limites de l'article 5 ci-dessus, un nombre illimité d'Actions aux dates ou périodes déterminées par le Conseil d'Administration pendant lesquelles les Actionnaires peuvent souscrire à des Actions (chacune un «Closing»), telles que plus amplement détaillées dans le Prospectus.

Tout Actionnaire potentiel doit être un Investisseur Éligible.

Le paiement du prix des Actions sera effectué intégralement ou partiellement, en un ou plusieurs paiements (chacun un «Appel de Capital»), en espèce, tel que plus amplement détaillé dans le Prospectus.

Les Actionnaires doivent se voir accorder un préavis de 10 jours bancaires luxembourgeois, calculés à partir de sa réception en indiquant la somme et les conditions de paiement, pour chaque Appel de Capital.

Un Actionnaire en défaut de paiement à un Appel de Capital doit procéder à ce paiement dans les 15 jours calendaires suivant la Date d'Appel de Capital, en sus du versement d'une indemnité à la Société par l'Actionnaire Défaillant correspondant à un intérêt annuel de 15% des sommes dues à la Date d'Appel de Capital, telle que définie dans le Prospectus, y compris tous les coûts et dépenses supportés par la Société en relation avec ledit défaut.

Si le défaut de paiement n'est pas réparé dans les 15 jours calendaires à compter de la Date d'Appel en Capital:

- a) les droits de vote des Actions détenues par le(s) Actionnaire(s) Défaillant(s) seront suspendus et ces Actions ne seront pas revêtues d'un droit à dividende ou à distribution jusqu'à la date de paiement effectif des sommes dues à la Date d'Appel de Capital, des intérêts de 15% ci-dessus, ainsi que des frais et dépenses à la charge de la Société en relation avec le défaut de paiement; et
- b) le Conseil d'Administration ou son délégué pourra proposer aux Actionnaires non défaillants d'acheter les Actions souscrites par l'Actionnaire Défaillant (les «Actions Affectées») à un prix égal à 50% au prorata de leur valeur de marché telle que déterminée par un expert en évaluations indépendant, dont les honoraires seront à la charge de la Société et seront subséquemment remboursés par l'Actionnaire Défaillant, comme suit:
- le Conseil d'Administration ou son délégué a notifié par une notice écrite (la «Notice») l'Actionnaire Défaillant et les autres Actionnaires que les Actions Affectées peuvent être achetées par un Actionnaire non-défaillant, dès lors que



la Notice a été délivrée aux Actionnaires à tout moment suivant l'expiration de la période de 15 jours calendaires susénoncée et avant la date correspondant à 7 jours calendaires après cette expiration;

- tout Actionnaire non-défaillant peut notifier par préavis écrit au Conseil d'Administration ou son délégué avec courrier recommandé avant un délai de 10 jours calendaires à compter de la réception de la Notice par le Conseil d'Administration ou son délégué de son intention d'acquérir les Actions Affectées (la «Notice d'Achat»). Ce dernier notifiera en retour ladite information aux autres Actionnaires en leur délivrant la Notice d'Achat par courrier recommandé dans les 10 jours calendaires à compter de la réception de la notice du ou des Actionnaire(s) non-défaillant(s);
- le transfert des Actions Affectées doit être effectué dans tous les cas au plus tard trente (30) jours calendaires à compter de la date d'évaluation par un expert indépendant;
 - les Actions Affectées doivent être vendues libres de toutes obligations, charges, sûretés ou droit de tierces parties;
- si plusieurs Actionnaires délivrent une Notice d'Achat en temps voulu, les Actions Affectées seront distribuées parmi eux en proportion de leur capital social (en excluant la part de capital correspondant aux Actions Affectées et les Actions des Actionnaires qui ne fournissent pas de Notice d'Achat); et
- à la date d'acquisition des Actions Affectées, doivent être déduites du prix d'achat des Actions Affectées payé à l'Actionnaire Défaillant, et devant revenir à la Société, une somme équivalente aux honoraires facturés par l'expert en évaluations indépendant pour la détermination de la valeur de marché des Actions Affectées, de même que les sommes dues par l'Actionnaire Défaillant à la Société suivant les paragraphes ci-dessus; ou
- c) les Actions des Actionnaires Défaillants peuvent être achetées par la Société à un prix équivalent à 50% de leur valeur de marché, déterminée par un expert en évaluation indépendant, dont les frais doivent être facturés par la Société et subséquemment remboursés par l'Actionnaire Défaillant, comme suit:
- le transfert des Actions Affectées doit avoir lieu avant l'expiration d'un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la date d'évaluation par l'expert en évaluations indépendant;
 - les Actions Affectées doivent être vendues libres de toutes obligations, charges ou sûretés et droit de tiers;
- à la date d'acquisition des Actions Affectées, doit être déduite du prix d'achat des Actions Affectées payées à l'Actionnaire Défaillant, et doit revenir à la Société, une somme équivalente aux honoraires facturés par l'expert en évaluations indépendant pour la détermination de la valeur de marché des Actions Affectées, y compris sous les paragraphes ci-dessus; et
 - les Actions Affectées ainsi acquises par la Société peuvent être annulées, en accord avec l'Article 9 ci-après.

Les Actionnaires doivent avoir en proportion de leur participation, un droit préférentiel de souscription pour toute nouvelle Action émise lors d'une Augmentation de Capital, attendu que le Conseil d'Administration peut toujours émettre des Actions sans droit préférentiel et peut réserver le droit de souscrire à un montant déterminé d'une émission d'Actions à des Actionnaires déterminés ou à des tiers dans les limites du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration peut déléguer, sous sa responsabilité, à tout directeur, gérant, dirigeant ou tout autre agent dûment autorisé, le pouvoir d'accepter les souscriptions pour de nouvelles Actions et de les leur délivrer.

Art. 9. Rachat des Actions. La Société est une société d'investissement de type fermé, et, par conséquent, les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires ne sont pas acceptées par la Société.

La Société peut, néanmoins, procéder au rachat d'Actions lorsque le Conseil d'Administration ou son délégué considère que le rachat est réalisé dans l'intérêt de la Société. Les Actions peuvent être rachetées au prorata auprès des Actionnaires par exemple (i) afin de distribuer aux Actionnaires le résultat net issu de la vente d'un actif par la Société, ou (ii) si la valeur des actifs de la Société est passé en dessous de EUR 1.000.000,- lequel est le montant du capital minimum requis par la Loi de 2004 pour la Société.

Les Actions peuvent être rachetées de manière forcée si un Actionnaire cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Eligible.

Le rachat pourra avoir lieu également dans d'autres circonstances, conformément aux dispositions du Prospectus.

Le prix de rachat sera basé sur le prix de souscription payé initialement par ledit Actionnaire. Toutefois, si le Conseil d'Administration ou son délégué décide que la Valeur Nette d'Inventaire a été accrue ou a décru de façon significative depuis la souscription par ledit Actionnaire, il peut fixer un Prix de Rachat à un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire desdites Actions à la date de rachat concernée. Le même principe doit être appliqué en cas de rachat forcé.

Les Actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Art. 10. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire de chaque Action (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera déterminée par le Conseil d'Administration ou, sous sa responsabilité, par un agent désigné par le Conseil d'Administration, dans la devise de référence de la Société, lors de chaque Jour d'Évaluation, tel que plus amplement défini dans le Prospectus.

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et de ses engagements. L'évaluation des actifs de la Société sera déterminée de la façon suivante:

(i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou échus mais non encore encaissés, sera



réputée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue; dans ce cas, ladite valeur sera déterminée en soustrayant un montant que le Conseil d'Administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

- (ii) toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur tout autre marché organisé seront évalués sur base du dernier prix connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif; dans ce cas, l'évaluation de tels actifs sera basée sur leur valeur de réalisation prévisible que le Conseil d'Administration estimera avec bonne foi;
- (iii) les investissements dans des titres de private equity ayant comme sous-jacents des actifs immobiliers seront évalués conformément aux directives et principes d'évaluation établis par le Royal Institute of Chartered Surveyors (RICS);
- (iv) les investissements dans des titres de private equity autres que les valeurs mentionnées ci-dessus seront évalués conformément aux directives et principes relatifs à l'évaluation des sociétés cibles établis par les dernières directives disponibles de l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines;
- (v) la valeur de tout autre actif de la Société est déterminée sur base du prix d'acquisition de celui-ci, y compris les coûts, commissions et dépenses y relatifs ou, si le prix d'acquisition tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif, ces actifs seront évalués sur la base d'un prix de vente raisonnablement prévisible, déterminé avec prudence et bonne foi
- **Art. 11. Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'inventaire.** Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire pourra être suspendu lorsque:
- a) il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;
- b) les moyens de communication qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service;
- c) l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée ou négociée, est fermé pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues.
- Art. 12. Les Administrateurs. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) et d'un maximum de vingt (20) administrateurs, dont deux doivent appartenir à tout moment à la Catégorie A, les autres administrateurs appartenant à la Catégorie B (tels que ces termes sont définis dans le Prospectus).

Les administrateurs sont élus pour un terme renouvelable de six ans maximum par l'assemblée générale des Actionnaires, laquelle déterminera le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. L'assemblée générale des Actionnaires doit, pour l'élection de chaque administrateur, déterminer expressément la catégorie à laquelle il appartient. Les administrateurs pourront être révoqués avec ou sans motif à tout moment sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Sans préjudice des droits de tout Actionnaire individuel, le Gérant peut proposer deux candidats à la désignation par l'assemblée générale des Actionnaires aux fonctions d'administrateur de Catégorie A et tout Actionnaire, individuellement ou conjointement avec d'autres Actionnaires Liés (tels que ces termes sont définis dans le Prospectus), détenant un pourcentage du capital social de la Société tel que déterminé par le Conseil d'Administration dans le Prospectus, peut proposer un candidat pour sa nomination par l'assemblée générale des Actionnaires aux fonctions d'administrateur de Catégorie B.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant, cette vacance pourra être temporairement comblée (étant entendu que l'administrateur co-opté doit être de la même catégorie que l'administrateur qu'il remplace) jusqu'à la prochaine assemblée générale lors de laquelle les Actionnaires prendront une décision finale quant à cette cooptation.

Art. 13. Les réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera en charge de la tenue et de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation et, en principe, quatre (4) fois par an, suivant les besoins de l'activité.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et celles de l'assemblée générales des Actionnaires. En son absence, les membres du Conseil d'Administration ou les Actionnaires désigneront à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur, ou dans le cas d'une assemblée générale des Actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis de convocation écrit pour toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation par l'accord écrit reçu par télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil d'Administration.



Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens de communication interactifs et en temps réel similaire. Un Administrateur peut agir en vertu d'une procuration au nom d'un ou plusieurs membres du Conseil.

En considération de leurs services comme Administrateurs de la Société, les membres du Conseil d'Administration (sauf ceux désignés sur proposition du Gérant) recevront une indemnité déterminée par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société pour leur présence à chaque réunion du Conseil d'Administration.

Tout directeur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout moyen ou équipement de communication similaire où tous les participants peuvent entendre chacun, et où la participation à cette réunion constituera un fait de présence de cette personne à cette réunion.

Les administrateurs ne pourront délibérer que si la réunion du Conseil a été valablement convoquée. La Société ne sera pas engagée par la signature individuelle d'un administrateur, sauf si un tel pouvoir de signature a été délégué par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement pour le compte de la Société que si la majorité des administrateurs, y compris les deux Administrateurs de Catégorie A, sont présents ou représentés à la réunion du Conseil.

Les décisions du Conseil d'Administration sont arrêtées par le vote affirmatif de la majorité de ses membres, comprenant le vote favorable des deux Administrateurs de Catégorie A. Dans le cas où lors d'une délibération le nombre de votes favorables et défavorables est égal, le président du Conseil aura voix prépondérante.

Un administrateur doit se restreindre de voter pour tout sujet où il y aurait un conflit d'intérêt avec la Société. Dans ce cas, la majorité des votes sera déterminée sans compter les voix de l'administrateur concerné. Dans le cadre de la présente clause, un administrateur sera présumé être en conflit d'intérêt avec la Société où ledit administrateur ou l'Actionnaire l'ayant nommé en vue de sa désignation, a, directement ou indirectement, au travers d'un affilié un intérêt financier dans la transaction concernée.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront transcrites sur des procès-verbaux signés par le président du Conseil ou par deux administrateurs. Les copies d'extraits de tels procès-verbaux devant être produites dans un litige ou dans un autre cadre devront être signées par le président du Conseil ou par deux administrateurs.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les administrateurs auront la même valeur juridique que les résolutions prises lors de réunions des administrateurs dûment constituées; chaque administrateur devant approuver ces résolutions par écrit, télex, télécopies ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des écrits, signés et confirmés par tous les administrateurs, constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui entrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil peut, sous sa responsabilité, nommer des comités spéciaux dans le but de conduire certaines tâches et fonctions expressément déléguées à ces comités ou accorder un pouvoir spécial par procuration notariée ou par autre pouvoir sous seing privé.

Art. 15. Indemnisation des Administrateurs. La Société indemnisera, dans la plus large mesure permise par le droit Luxembourgeois, les administrateurs et leurs administrateurs, dirigeants, associés, employés, affiliés et successeurs respectifs de toute responsabilité, recours en indemnisation et dépenses liées, incluant les honoraires d'avocats incombant en raison d'une action accomplie ou omise en relation avec les activités de la Société, dès lors que cette action ou décision de ne pas agir a été prise de bonne foi et ne constitue pas une négligence grossière ou intentionnelle, une violation volontaire de la loi ou une violation volontaire grave des présents Statuts.

Art. 16. Signature. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de Catégorie A ou (ii) la signature conjointe de tout administrateur de Catégorie A et de tout administrateur de Catégorie B ou (iii) la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues dans la Loi de 2004.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront déposés auprès du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi 2004.

Si le Dépositaire désire résilier le contrat de dépôt, le Conseil d'Administration devra faire diligence de trouver un dépositaire remplaçant dans un délai de deux mois à compter de la date d'effet de la résiliation. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à une gestion prudente et la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire à tout moment mais ne peut révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.



Les fonctions du Dépositaire prendront fin:

- a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, tel que mentionné ci-dessus;
- b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;
 - c) lorsque l'Autorité de Surveillance Luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.
- Art. 18. Gérant. La Société contractera avec le Gérant un Contrat de Gestion, tel que définit et décrit dans le Prospectus, avec un gérant (le «Gérant»), lequel sera tenu, sous réserve de la responsabilité ultime du Conseil d'Administration, d'assurer la gestion quotidienne et l'activité de la Société, et aura le pouvoir d'accomplir des actes pour servir l'objet social et politique et prestera également des services et conseils à la Société au regard des objectifs d'investissement et de la stratégie de la Société tels que définis plus amplement dans le Prospectus.
- Art. 19. Assemblées Générales des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Ses résolutions ont force obligatoire entre les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit le deuxième jeudi du mois de juin à 15.00 heures (heure de Luxembourg), au siège social de la Société ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration conformément à la loi applicable.

Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut convenir que d'autres conditions devront être remplies par les Actionnaires afin d'assister aux assemblées générales d'Actionnaires.

A chaque Action est attaché un vote, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts.

Les sujets traités lors des assemblées des Actionnaires sont limités aux points énumérés à l'ordre du jour (lequel inclura tous les points prescrits par la loi) et les affaires subsidiaires/découlant des points cités dans l'ordre du jour.

Un Actionnaire peut être représenté ou agir à toute assemblée des Actionnaires en nommant une tierce personne par écrit, par câble, télex ou télécopie. Ce représentant n'a pas à être Actionnaire et peut être un administrateur de la Société.

Sauf stipulation contraire prévue par la loi applicable ou par les présents Statuts, les délibérations de l'assemblée générale seront valables lorsque prises à la majorité simple des votes des Actionnaires présents ou représentés.

En particulier, les matières suivantes doivent êtres approuvées par une majorité de quatre-vingt douze pour cent (92%) des votes représentant l'intégralité du capital social émis de la Société:

- a) toute augmentation et/ou toute réduction de capital de la Société;
- b) tout rachat ou remboursement d'Actions par la Société dans la mesure où un tel rachat ou remboursement implique une réduction de capital de la Société;
 - c) toute conversion de la Société en une autre forme de société;
 - d) toute modification de ces Statuts telle que prévue à l'Article 25 ci-après;
 - e) la liquidation volontaire de la Société après le terme minimum de huit ans à compter de la Date de Closing.
- **Art. 20. Réviseur indépendant.** La Société doit avoir de façon permanente comme réviseur indépendant une société d'audit indépendante et de bonne réputation («réviseur d'entreprises agréé»), nommée par l'assemblée générale des Actionnaires.
 - Art. 21. Exercice fiscal. L'exercice fiscal de la Société correspondra à une année calendaire.
- Art. 22. Rapport Annuel. La Société publiera un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice fiscal concerné.
- Art. 23. Distributions. Le Conseil d'Administration pourra distribuer des dividendes provenant de la cession d'investissements, plus tout autres dividendes ou intérêts, à condition toutefois, que les avoirs nets de la société ne tombent pas en deçà du montant de EUR 1.000.000,-; le Conseil d'Administration peut cependant, conserver tout ou partie des montants desdites sommes s'il considère prudent de les mettre en réserve pour prévenir des dépenses et engagements futurs de la Société.

Les dividendes et distributions seront payés, sous la forme de remboursement d'Actions, de paiement de dividendes, d'intérêt, de prime (s'il y a lieu) d'Actions ou sous toute forme autorisée en droit luxembourgeois, à la discrétion du Conseil d'Administration ou de son délégué.



Art. 24. Liquidation. La Société peut à tout moment, après la période minimale de huit ans à compter de la Date de Closing, être dissoute avant la fin de son terme prédéfini de douze ans, par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, sujette au vote d'une majorité de quatre-vingt-douze pour cent du capital social émis de la Société, étant entendu que la dissolution avant un terme de huit ans à compter de la Date de Closing nécessitera le vote unanime des Actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Dès lors que le capital social passe en dessous des deux tiers du capital minimum mentionné à l'Article 5 «Capital Social» ci-dessus, la question de la dissolution de la Société doit être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale, pour laquelle aucun quorum n'est requis, doit voter, par majorité simple des voix des Actions représentées à la réunion, la décision de dissoudre ou non la Société.

Sans préjudice de ce qui précède, la question de la dissolution de la Société doit être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires à chaque fois que le capital social passe en dessous d'un cinquième du capital minimum mentionné à l'Article 5 «Capital Social» ci-dessus; dans une telle éventualité, l'assemblée générale doit être tenue sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant un quart des votes des Actions représentées à l'assemblée.

L'assemblée générale des Actionnaires doit être convoquée dans les quarante (40) jours calendaires à compter de la date à laquelle il a été établi que les actifs nets de la Société sont passés, le cas échéant, en dessous des deux tiers ou du quart du minimum légal.

Dans le cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs (le(s) «Liquidateur(s)») (lequel peut être un administrateur) nommé par l'assemblée générale des Actionnaires comme Liquidateur, conformément à la Loi de 2004. Les liquidités qui n'auront pas été réclamées par les Actionnaires à la clôture de la liquidation seront déposées auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg. Si lesdits montants ne devaient pas être réclamés pendant la période de prescription de trente ans, les Actionnaires concernés perdront leurs droits sur ces montants.

Sauf stipulation contraire de la loi, le Liquidateur, qui peut être une personne morale ou physique nommée par l'assemblée générale des Actionnaires, devra procéder diligemment à la vente ou la liquidation des avoirs de la Société et devra appliquer et distribuer les boni desdites ventes ou liquidation dans l'ordre de priorité suivant:

- (a) premièrement, il devra payer tous les créanciers de la Société (en ce compris les Actionnaires qui sont créanciers) dans l'ordre de priorité requis par la loi ou autrement;
 - (b) deuxièmement, il devra payer les frais de liquidation;
- (c) troisièmement, s'il reste des actifs, il distribuera le reste aux Actionnaires ou à leurs représentants légaux conformément aux principes généraux de distribution établis par l'article 23 ci-dessus.

A la dissolution, le Liquidateur peut (a) liquider tout ou partie des avoirs de la Société et utiliser le boni de liquidation de la façon décrite ci-dessous et/ou (b) engager un expert indépendant pour évaluer la valeur des avoirs de la Société non vendus ou dont il n'a pas été disposé autrement, afin d'en déterminer la valeur de marché. Il devra attribuer aux Actionnaires les bénéfices ou pertes non réalisés déterminés par ladite expertise pour autant que les biens en question n'aient pas été vendus à la date de la distribution et, après avoir procédé à la ventilation, si nécessaire, il distribuera lesdits avoirs de la manière décrite ci-dessus, étant entendu que le Liquidateur aura agi de bonne foi en faisant son possible pour liquider suffisamment d'avoirs de la Société afin de rembourser en liquide les dettes et engagement décrits ci-dessus.

Si un Actionnaire établit, avec son avocat, qu'il est raisonnable de considérer que la distribution en nature d'un bien lui ferait violer une loi, un règlement ou une décision judiciaire, ledit Actionnaire devra faire de son mieux afin de proposer des solutions alternatives pour la vente, le transfert ou le dépôt sur un compte bloqué de ladite distribution sur base d'un consentement mutuel.

Afin de permettre au Liquidateur de minimiser les pertes relatives à la liquidation, une période de temps raisonnable sera autorisée pour liquider valablement les avoirs de la Société et décharger la Société de ses engagements vis-à-vis des créanciers.

Art. 25. Modification des Statuts. Toute décision des Actionnaires pour la modification des présents Statuts doit être prise par une décision favorable de 92% des votes représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2004, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Toute action judiciaire relative à des contestations portant sur ce document sera de la compétence exclusive des tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

- 1) RREEF CHARITABLE LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., sus-énoncée, a souscrit quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (15.499) Actions pour un montant total de mille cinq cent quarante neuf euros quatre-vingt dix cents (EUR 1.549,90), correspondant à un paiement partiel de 5% des Actions souscrites;
- 2) Monsieur Ismael Clemente, sus-énoncé, a souscrit une (1) Action pour un montant total de dix cents (EUR 0,10), correspondant à un paiement partiel de 5% des Actions souscrites



Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et déclare expressément que les dites conditions ont été remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice fiscal commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2008.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2007.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ sept mille cinq cents euros.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société est PricewaterhouseCoopers S.à r.l., L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch. Le mandat donné au réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes au 31 décembre 2007.

Les personnes suivantes ont été élues comme administrateurs pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

Administrateurs de Catégorie A:

Monsieur Alistair Dixon, administrateur-délégué de DEUTSCHE BANK, résidant professionnellement à Londres; Monsieur Ismael Clemente, administrateur de DEUTSCHE BANK, résidant professionnellement à Madrid.

Administrateurs de Catégorie B:

Monsieur Stephen Shaw, administrateur-délégué de DEUTSCHE BANK, résidant professionnellement à Londres.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglais esuivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Eisenhuth, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2007, vol. 440, fol. 58, case 10. — Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1 er janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007023893/242/992.

(070017238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

ING PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.703.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007022319/5775/12.

(070015560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.



ING PFCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.702.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007022320/5770/12.

(07001555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Best Fortune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 100.004.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45615 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007022321/211/11.

(070015504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Black Lion Beverages Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.100.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007022322/239/12.

(070015493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Fidentia Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.725,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.778.

EXTRAIT

En date du 8 janvier 2007, Monsieur Joseph Daly a démissionné de sa fonction de gérant A de la société FIDENTIA GLOBAL HOLDINGS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour FIDENTIA GLOBAL HOLDINGS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007022461/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08939. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.



Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1797 du 30 novembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007022323/230/12.

(070015488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

E.C.T. s.à r.l. (Entreprise de Constructions Tubulaires), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8540 Ospern, 6, rue de Rédange.

R.C.S. Luxembourg B 91.620.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ospern, le 30 janvier 2007. Signature.

Référence de publication: 2007022324/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02524. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

United Telecommunications Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.573.

Constituée par-devant M ^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 ^{er} octobre 1996, acte publié au Mémorial C n ° 658 du 18 décembre 1996. Les statuts ont été modifiés par-devant M ^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n ° 236 du 14 mai 1997, en date du 24 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n ° 272 du 3 juin 1997, en date du 31 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n ° 310 du 20 juin 1997, en date du 27 juin 1997, acte publié au Mémorial C n ° 593 du 29 octobre 1997, et en date du 7 novembre 1997, acte publié au Mémorial C n ° 678 du 3 décembre 1997.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A. FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. Signatures

0.8......

Référence de publication: 2007024963/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03021. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Farvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 50, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 76.419.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Bertrange, le 30 janvier 2007.

Référence de publication: 2007022325/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02526. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pâtisserie Schumacher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 1, rue Kundel.

R.C.S. Luxembourg B 68.810.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wormeldange, le 30 janvier 2007.

Signature.

Signature.

Référence de publication: 2007022333/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02529. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Lux Schum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 111, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 89.699.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022334/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02533. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Jabil Luxembourg Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.518.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.093.

Il résulte de la résolution du 7 décembre 2006 de l'associé unique de la société JABIL LUXEMBOURG MANUFAC-TURING S.à r.l., que Monsieur Sergio Alonso Cadavid, Trésorier, né le 25 décembre 1955 à Medellin, Colombie, demeurant au 14749, Waterchase Boulevard, Tampa, Floride 33626, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de Catégorie A de la Société, avec effet immédiat, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 janvier 2007.

JABIL LUXEMBOURG MANUFACTURING S.à r.l.

C. Veynachter

Gérant de catégorie C

Référence de publication: 2007022621/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

CaCh, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 56.170.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg-Howald, le 30 janvier 2007.

Référence de publication: 2007022335/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02534. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

F.B.C., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 56.178.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Howald, le 30 janvier 2007.

Signature.

Signature.

Référence de publication: 2007022336/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02536. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Business Solutions Builders (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 56.277.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022337/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04364. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Ourakan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.990.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière anticipée le 23 janvier 2007

Résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Eric Scussel, décidé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 21 juillet 2006, en remplacement de Madame Pascale Mariotti, démissionnaire.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, Président;
- M. Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur;
- M. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur;
- M. Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur;
- M. Eric Scussel, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait conforme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007022564/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Antko Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 122.378.

Extrait des décisions prises en date du 19 janvier 2007 par l'associé unique

L'Associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Alain Peigneux, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société;
- de nommer à la fonction de gérant, en remplacement de Monsieur Alain Peigneux, gérant démissionnaire, Madame Laetitia Antoine, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, à partir du 19 janvier 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour ANTKO MANAGEMENT S.à r.l. MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007022462/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08941. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Fonsicar S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 114.725.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 1 ^{er} mars 2006, entre la Société en Commandite par Actions, FONSICAR S.C.A., SICAR, avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022519/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08880. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Setanta Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.943.

Il résulte d'une résolution circulaire prise le 12 janvier 2007 par le conseil de gérance à l'unanimité que le siège social de la Société est transféré avec effet au 1 ^{er} janvier 2007 du 122, rue Adolphe Fischer à Luxembourg au 124, boulevard de La Pétrusse, L-2330 Luxembourg



Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007022522/1053/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Forum Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 56.684.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022563/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Frasi Investment Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 27.876.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022566/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07285. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pecunia German SG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 90.364.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises en date du 16 janvier 2007

En date du 16 janvier 2007, le Conseil de Gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter les démissions de:

- Monsieur Christophe Gammal
- Monsieur David Harvey
- Monsieur Jonathan Driscoll

avec effet au 16 janvier 2007

de nommer



- EUROPA DIRECTOR LIMITED, a private limited company, ayant son siege social à Europa House, 20 Esplanade, Scarborough, YOU 2AQ, Royaume-Uni, enregistré au «England and Wales Registrer of Companies» sous le numéro 5307742, et représenté par Mr Jeremy Tutton.
- Monsieur Stephan Liégeois, né le 16 novembre 1976 à Saint-Mard, Belgique, demeurant 10A, rue Henri M Schnadt, L-2530 Luxembourg

en tant que nouveaux gérants la société avec effet au 16 janvier 2007 et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

PECUNIA GERMAN SG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007022567/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Jabbalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.729.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022568/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

L.I.S. Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.268.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022603/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Livinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 75.128.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.



Pour copie conforme FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. Signature

Référence de publication: 2007022607/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Lux-Sportinter S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.964.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022610/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Grand Duchy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.118.

Il résulte des résolutions du 20 décembre 2006 de l'associé unique de la société GRAND DUCHY FINANCE S.à r.l., que Monsieur John Edward Lynch, Trésorier, né le 27 novembre 1962 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 34, Maple Street, 01757, Milford, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de Catégorie A de la Société, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRAND DUCHY FINANCE S.à r.l.

M. Stephany

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2007022623/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08446. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

4ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.555.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.



Pour copie conforme FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022612/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07319. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Dilfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.181.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue en date du 1 er juin 2005

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011, les mandats de:

Madame Eliane Irthum, Ing. Enzo Evolvi et Madame Sylvie Theisen en tant qu'administrateurs et administrateur-délégué de la société

Monsieur Fons Mangen, Ettelbrück en tant que Commissaire aux Comptes

Pour extrait sincère et conforme

DILFIN S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022627/788/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Continental Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 25.683.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2006

Par une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 juin 2006, l'administrateur Loannis Livaditis a démissionné de son mandat d'administrateur de la société

Signature.

Référence de publication: 2007022629/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Phase Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 72.392.

EXTRAIT

La société souhaite faire publier la rectification suivante:

Suite au décès de Monsieur Alexander Ruxton survenu le 3 septembre 2004, le mandat d'administrateur de ce dernier a automatiquement pris fin à compter de cette date.

Pour extrait sincère et conforme

PHASE EUROPE HOLDINGS S.A.

P. Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2007022633/6102/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04882. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.



Finalta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 80.538.

Extrait de la reunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022662/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07279. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Athinea S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 49.674.

Extrait de la reunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022665/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Somami S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.876.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP S.à r.l.

C. Gammal / C. Pedoni

Gérant / Membre du Comité Exécutif

Référence de publication: 2007024959/6762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09681. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Benelux Holding Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 19.356.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.



Pour copie conforme FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. Signature

Référence de publication: 2007022671/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Damo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.604.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022674/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07263. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pillarlux Bretigny Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Pillarlux Bretigny S.A.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.236.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of January,

Before Us Maître Emile Schlesser, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PILLARLUX BRETIGNY S.A., a joint stock company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated under the name of PILLARLUX BEAUCAIRE S.A., as a «société anonyme» by deed of notary Henri Hellinckx, residing in Mersch, on 21 July 2003, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 1189 on 12 November 2003, modified by deed of notary Henri Hellinckx, previously named, on 16 November 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 756 on 13 April 2006, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 96.236.

The meeting was opened with Mrs Madeline Boucher, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Blazenka Bartolovic, private employee, residing in Nospelt.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne-Ly Mertens-Prott, private employee, residing in Echternach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I.- That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Suppression of the number and the par value of the existing shares.
- 2. Fixing of the number of the existing shares at one thousand six hundred (1,600) and the par value at twenty-five euro (EUR 25.00) each.
 - 3. Transformation of the «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée».
 - 4. Reorganization of the Articles of Incorporation in order to adapt them to the new structure of the company.
- 5. Revocation of the directors and the auditor and full discharge to be granted to them for the execution of their mandates up to this day.
 - 6. Appointment of the members of the board of managers.
- II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the appearing persons.

- III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to suppress the number and the par value of the existing shares.

Second resolution

The general meeting decides to fix the existing shares at one thousand six hundred (1,600) and the par value at twenty-five euro (EUR 25.00).

Third resolution

The general meeting decides, in accordance with article three of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to transform the «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée» under the name of PILLARLUX BRETIGNY S.à r.l., which will be submitted to the referring laws as well as the following Articles of Incorporation, and to replace the one thousand six hundred (1,600) shares representing the share capital of the «société anonyme» by one thousand six hundred (1,600) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each of the «société à responsabilité limitée».

Fourth resolution

The general meeting decides to reorganise the Articles of Incorporation of the corporation, which will have the following wording:

- **Art. 1.** There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.
 - Art. 2. The company's name is PILLARLUX BRETIGNY S.à r.l.
- **Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies.

The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- Art. 5. The company is established for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The corporate capital is set at forty thousand euro (EUR 40,000.00), represented by one thousand six hundred (1,600) shares of twenty-five euro (EUR 25.00) each, which have been all subscribed by the sole shareholder PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The subscriber states and acknowledges that each share has been fully paid up so that the amount of forty thousand euro (EUR 40,000.00) is as of now at the free disposal of the company.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.



- Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.
- **Art. 9.** The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.
- **Art. 10.** The company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not be shareholders of the company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one type A manager and two type B managers.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

- **Art. 12.** The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.
 - **Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers is authorised to appoint a president of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

- **Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.
- **Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.
- **Art. 16.** Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.
- **Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.
- **Art. 19.** The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.
- **Art. 20.** When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.
- **Art. 21.** For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Fifth resolution

The general meeting decides to revoke the directors and the auditor, and to grant them full discharge for the execution of their mandates up to this day.



Sixth resolution

The general meeting decides to elect the following persons as members of the board of managers for an indefinite period:

Managers of the category A:

- a) Mr Valentine Tristram Beresford, company director, born in London (United-Kingdom), on 10 October 1965, residing in GB-London SW3 4DL (United-Kingdom), 3, Smith Terrace,
- b) Mr Alfonso Cuesta, company director, born in Madrid (Spain), on 31 August 1973, residing in E-28046 Madrid, 95, Paseo de la Castellana,
- c) Mr Philip John Martin, company director, bom in Cambridge (United-Kingdom), on 22 March 1957, residing in GB-London NW1 4QP (United-Kingdom), 10, Cornwall Terrace, Regent's Park.

Managers of the category B:

- a) Mrs Coralie Villaume, company director, born in Savigny-sur-Orge (France), on 3 February 1968, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,
- b) Mr Robert Jan Schol, company director, born in Delft (The Netherlands), on 1 August 1959, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
- c) Mrs Xenia Kotoula, company director, born in Athens (Greece), on 30 November 1973, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
- d) Mr Jorge Lozano Perez, company director, bom in Mannheim (Germany), on 17 August 1973, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq janvier,

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PILLARLUX BRETIGNY S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée sous la dénomination de PILLARLUX BEAUCAIRE S.A., suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Mersch, en date du 21 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1189 du 12 novembre 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, prénommé, en date du 16 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 756 du 13 avril 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 96.236.

L'assemblée est présidée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Prott, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Suppression du nombre et de la valeur nominale des actions existantes.
- 2. Fixation du nombre des actions à mille six cents (1.600) et de la valeur nominale des actions à vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.
 - 3. Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée.
 - 4. Refonte des statuts pour les adapter à la nouvelle structure de la société.
- 5. Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes avec décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.
 - 6. Nomination des membres du conseil de gérance.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les



actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le nombre et la valeur nominale des actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des actions à mille six cents (1.600) et la valeur nominale des actions à vingt-cinq euros (EUR 25,00) par action.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité de l'article trois de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de transformer la société anonyme en une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PILLARLUX BRETIGNY S.à r.l., laquelle sera soumise à la législation afférente et aux statuts ci-après, et de remplacer les mille six cents (1.600) actions représentant le capital social de la société anonyme, par mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, de la société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de PILLARLUX BRETIGNY S.à r.l.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,00), représenté par mille six cents (1.600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,00) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés



- Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 10.** La société est gérée par au moins un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés en tant que gérant de type A ou gérant de type B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la société. Pour le cas où il y aurait un seul gérant, il aura tous les pouvoirs dévolus au conseil de gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et de deux gérants de type B.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
 - Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance est autorisé à nommer un président du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
 - Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
- **Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 19.** Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.
- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.



Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les administrateurs et le commissaire aux comptes en fonction, et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'élire les personnes suivantes au conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- a) Monsieur Valentine Tristram Beresford, administrateur de société, né à Londres (Royaume-Uni), le 10 octobre 1965, demeurant à GB-Londres SW3 4DL (Royaume-Uni), 3, Smith Terrace,
- b) Monsieur Alfonso Cuesta, administrateur de société, né à Madrid (Espagne), le 31 août 1973, demeurant à E-28046 Madrid, 95, Paseo de la Castellana,
- c) Monsieur Philip John Martin, administrateur de société, né à Cambridge (Royaume-Uni), le 22 mars 1957, demeurant à GB-Londres NW1 4QP (Royaume-Uni), 10, Cornwall Terrace, Regent's Park.

Gérants de catégorie B:

- a) Madame Coralie Villaume, administratrice de société, née à Savigny-sur-Orge (France), le 3 février 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,
- b) Monsieur Robert Jan Schol, administrateur de société, né à Delft (Pays-Bas), le 1 ^{er} août 1959, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
- c) Madame Xenia Kotoula, administratrice de société, née à Athènes (Grèce), le 30 novembre 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
- d) Monsieur Jorge Lozano Perez, administrateur de société, né à Mannheim (Allemagne), le 17 août 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdites comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Boucher, B. Bartolovic, A.-L. Mertens-Prott, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 52, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

E. Schlesser.

Référence de publication: 2007023387/227/333.

(070016654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Geovera (Luxembourg II) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.358.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GEOVERA (BERMUDA) HOLDINGS, LTD., a company limited by shares, incorporated and existing under the laws of the Bermuda, registered with the Registrar of Companies under registration number 37.167, having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 14 December 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of GEOVERA (LUXEMBOURG II) HOLDINGS S.à r.l., (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at



8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner dated 1st December 2006, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred three thousand four hundred fifty Euros (EUR 403,450.-), so as to raise it from it present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) up to four hundred fifteen thousand nine hundred fifty Euros (EUR 415,950.-) by the issue of sixteen thousand one hundred thirty-eight (16,138) shares having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

The new shares are subscribed by GEOVERA (BERMUDA) HOLDINGS LTD., prenamed, and paid up by a contribution in kind consisting of one (1) share issued by GEOVERA HOLDINGS, INC., a company incorporated and governed by the laws of the State of Delaware, registered with the Registrar of Companies under number 3992043 and having its registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, 19808.

The total contribution of eight hundred six thousand eight hundred ninety-four Euros (EUR 806,894.-) will be allocated as follows: (i) four hundred three thousand four hundred fifty Euros (EUR 403,450.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) four hundred three thousand four hundred forty-four Euros (EUR 403,444.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6. (first paragraph).** The Company's share capital is set at four hundred fifteen thousand nine hundred fifty Euros (EUR 415,950.-) represented by sixteen thousand six hundred thirty-eight (16,638) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to ten thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GEOVERA (BERMUDA) HOLDINGS, LTD., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois des lles Bermudes, enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro d'enregistrement 37.176, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM 12, lles Bermudes,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 décembre 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de GEOVERA (LUXEMBOURG II) HOLDINGS S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée selon un acte notarié par-devant Maître Marc Lecuit en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner en date du 1 er décembre 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cents trois mille quatre cents cinquante Euros (EUR 403.450,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) jusqu'à quatre cents quinze mille neuf cents cinquante Euros (EUR 415.950,-) par l'émission de seize mille cent trente-huit (16.138) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par GEOVERA (BERMUDA) HOLDINGS, LTD., prénommée, et sont payées par une contribution en nature consistant en l'apport d'une (1) action émise par la société GEOVERA HOLDINGS, INC., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 3992043 et ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, 19808.

L'apport de huit cents six mille huit cents quatre-vingt quatorze Euros (EUR 806.894,-) sera alloué (i) au capital social pour le montant de quatre cents trois mille quatre cents cinquante Euros (EUR 403.450,-) et (ii) au compte de prime d'émission pour le montant de quatre cents trois mille quatre cents quarante-quatre Euros (EUR 403.444,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6. (1** er alinéa). Le capital social est fixé à la somme de quatre cents quinze mille neuf cents cinquante Euros (EUR 415.950,-) représenté par seize mille six cents trente-huit (16.638) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à dix mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2006, vol. 909, fol. 46, case 3. — Reçu 8.068,94 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007023888/239/109.

(070017685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Compagnie de Gneis et Gabro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 40.954.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024956/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08240. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.



Compagnie de Gneis et Gabro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 40.954.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024957/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08236. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Compagnie de Gneis et Gabro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 40.954.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024958/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08235. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

United Biscuits LuxCo GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.101.

In the year two thousand six, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the Meeting) of UNITED BISCUITS LUXCO GP S.à r.l. (the Company), a private limited liability company existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg), having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B122.101, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 24 November 2006.

The Meeting is chaired by Mr Blaise Duault, manager of the Company, residing professionally 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris (France), who appoints as Secretary John Sutherland, manager of the Company, residing in 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Me Feider, lawyer, residing in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 450 (four hundred and fifty) shares, each with a nominal value of GBP 20.- (twenty pound sterling), representing the entire share capital of



the Company of GBP 9,000.- (nine thousand pound sterling) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

- II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
- (a) Waiver of the convening notices;
- (b) amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety, substantially in the form of the draft of the amended and restated articles of association of the Company sent to each of the shareholders; and
 - (c) miscellaneous.
 - III. The Meeting, after deliberation and after having approved the above, has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

Each shareholder of the Company declares to have received the proposed amendments and restatement of the articles of association of the Company.

The Meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety (noting that neither the object nor the share capital of the Company are amended) so that they shall henceforth read as follows hereafter.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration.

- 1.1. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under the name UNITED BISCUITS LUXCO GP S.à r.l. (the Company) which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).
 - 1.2. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate objects.

- 2.1. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company, partnership or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, as well as the entry into joint ventures of a corporate or contractual form.
- 2.2. The Company may establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to its portfolio of securities, participations and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprise, acquire securities, participations and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) by way of investment, subscription, underwriting or option, further such securities, participations and intellectual property rights, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.
- 2.3. The Company may hold a portfolio of receivables which it may fund by obtaining finance from intra-group or third-party sources. It may grant any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation, including but not limited to subsidiaries and/or affiliates of the Company, group companies and any other enterprise with which the Company has any business relationship.
- 2.4. The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects, take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.
- 2.5. The Company may borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office.

- 3.1. The Company has its registered office in Luxembourg.
- 3.2. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders.
 - 3.3. The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the managers.
- 3.4. The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.



Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Share Capital.

- 4.1 The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 9,000.- (nine thousand British Pound) represented by 450 (four hundred fifty) ordinary shares having a nominal value of GBP 20.- (twenty British Pound) per share.
- 4.2 The authorised share capital of the Company is set at GBP 9,000.- (nine thousand British Pound) represented by 450 (four hundred fifty) ordinary shares having a nominal value of GBP 20.- (twenty British Pound) per share.
- 4.3 The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the meeting of the shareholders.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorised capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares.

- 6.1. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.
- 6.2. In case of plurality of shareholders, the Company's shares shall be freely transferable among the shareholders. The Company's shares shall be transferable to third parties which are not shareholders, only with the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 7. Redemption of shares.

- 7.1. The Company shall have the power to acquire by way of redemption or otherwise shares in its own capital provided that the Company shall have sufficient distributable funds or reserves to that effect.
- 7.2. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner required for an amendment to the Articles.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers, appointed by the general meeting of shareholders which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The managers need not be shareholders.

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company if the Company has only one manager.

- 8.2. The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman). The chairman shall not be entitled to a second or casting vote either in any general meeting of the Company or at any meeting of the Board of Managers.
- 8.3. The Chairman, if any, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.
- 8.4. Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any member of the Board of Managers. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.
 - 8.5. The meetings will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.
- 8.6. The notice may be waived by the consent in writing whether or not by letter or fax of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.
- 8.7. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing whether or not by letter or fax another manager as his proxy.
- 8.8. A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call, video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.



- 8.9. The Board of Managers may validly deliberate and act only if at least the majority of its members is present or represented. The minutes of the resolutions of the Board of Managers may be signed by the Chairman, if any, or the Secretary (as defined in article 10 below). No resolution of the Board or Managers shall be adopted without the affirmative vote of a majority of Managers present or represented.
- 8.10. Resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if they were passed at a duly convened and held meeting. The signatures of the managers may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by a letter or fax or PDF copy. A meeting held by way of such resolutions will be deemed to be held in Luxembourg.
- 8.11. In dealing with third parties, the Board of Managers (and no individual manager) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 8 shall be complied with.
- 8.12. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company has only one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers. The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.
- 8.13. The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.
- 8.14. The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.
- 8.15. The effective place of management and the place of central administration shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of managers.

- 9.1. The managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.
- 9.2. The Company shall indemnify any manager (and his heirs, executors and administrators), against all liabilities and expenses (reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party) by reason of his being or having been a manager of the Company and from which he shall not be entitled to be otherwise indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that occurred as a result of such person's fraud or wilful misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.
- 9.3. The Company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification as a result of fraud or wilful misconduct. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person.

Chapter IV.- Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board of Managers (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of shareholders, and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of shareholders in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 11. General meeting of shareholders. General meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.



Art. 12. Shareholders' voting rights.

- 12.1. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders irrespective of the number of shares which he owns.
 - 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint by way of a proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at general meetings of shareholders.

Art. 13. Quorum - Majority.

- 13.1. Resolutions at general meetings of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.
- 13.2. However, resolutions to amend the Articles and to dissolve and liquidate the Company, and other matters set out in the Law may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.
- 13.3. As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholders can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolutions to be passed, and he shall vote in writing (such vote to be evidenced by a letter, fax or PDF copy).

Chapter VI.- Accounting year - Financial statement - Profit sharing

- **Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the following year.
- **Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.
- **Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.

- 17.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
 - 17.2. The balance may be distributed to the shareholders commensurate to his/their shareholding in the Company.
- 17.3. The general meeting of shareholders may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits / reserves to that effect.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution.

- 18.1. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
- 18.2. The shareholders must agree in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- **Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders who will determine his/their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the small company exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.»

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.



Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de UNITED BISCUITS LUXCO GP S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée existant et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg (Luxembourg), ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, non encore enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée par un acte notarié du notaire sous signé en date du 24 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Blaise Duault, manager de la Société, résidant professionnellement 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris (France), qui nomme comme Secrétaire John Sutherland, mandataire, résidant 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme Scrutateur M ^e Marc Feider, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

Les associés représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera attachée aux présentes minutes après avoir été signée par toutes les parties.

Les procurations des associés représentés à la présente Assemblée demeureront attachées aux présentes minutes et seront signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au Notaire d'enregistrer que:

- I. Il apparaît sur la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 450 (quatre cents cinquante) parts sociales, d'une valeur de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de GBP 9.000,- (neuf mille livres sterling) est dûment représentée à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour, ci-après reproduits, les associés représentés à l'Assemblée s'étant mis d'accord pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour. La liste de présence, signée par tous les associés représentés à l'Assemblée les membres du Bureau et le Notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.
 - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. modification et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité, substantiellement en la forme du projet de modification et de refonte des statuts envoyé à chaque associé; et
 - 3. divers.
 - III. L'Assemblée, après délibération et après avoir approuvé ce qui précède, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés présents et représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour (ainsi que des informations pertinentes) qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Chaque associé déclare avoir reçu la proposition de modification et refonte des Statuts.

L'Assemblée décide de modifier et refondre les Statuts de la Société dans leur intégralité (et note que l'objet de la Société n'a pas été modifié) dont le contenu est désormais comme suit:

Chapitre I er .- Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1 er . Nom et Durée.

- 1.1. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de UNITED BISCUITS LUXCO GP S.à r.l. (la Société), régie par le droit applicable au Grand Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).
 - 1.2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet.

2.1. La Société peut accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, entreprise ou entité, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, et à l'entrée dans des joint ventures de type contractuel ou visant à créer une société commune.



- 2.2. La Société peut utiliser ses fonds pour, notamment, constituer, administrer, développer et céder un portefeuille de valeurs mobilières, de participations ainsi que de droits de propriété intellectuelle (y compris mais non limité aux brevets et aux marques) de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat des valeurs mobilières, participations et droits de propriété intellectuelle (y compris mais non limités aux brevets et aux marques) et utiliser ces titres, participations et droits de propriété intellectuelle, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.
- 2.3. La Société peut détenir un portefeuille de créances financé en intragroupe ou par source externe. Elle peut assister financièrement ou par le biais de prêts, d'avances ou de garanties des sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, notamment ses filiales, et/ou des sociétés appartenant au même groupe que la Société, des sociétés du groupe ainsi que toute société ou entreprise avec laquelle la Société entretient des relations commerciales.
- 2.4. La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.
- 2.5. La Société peut emprunter auprès de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège Social.

- 3.1. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.
- 3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés.
 - 3.3. Il peut être transféré endéans les limites de la commune par simple décision des gérants.
- 3.4. La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (qu'il s'agisse d'établissements permanents ou non) au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital social.

- 4.1. Le capital social de la Société est établi à la somme de GBP 9.000,- (neuf mille livres sterling) représenté par 450 (quatre cents cinquante) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt mille livres sterling) chacune.
- 4.2. Le capital autorisé de la Société est établi à la somme de GBP 9.000,- (neuf mille livres sterling) représenté par 450 (quatre cents cinquante) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt mille livres sterling) chacune.
- 4.3. Le capital social ainsi que le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance, pourra augmenter le capital social en une ou plusieurs étapes dans les limites du capital autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans après la date de publication des présents Statuts au Mémorial C. Ladite augmentation pourra être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, à la discrétion du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, à la discrétion du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est spécifiquement autorisé à effectuer ces opérations sans réserver de droit préférentiel de souscription aux associés existants concernant la souscription aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant ou représentant dûment autorisé de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants d'augmentation de capital.

Art. 5. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 6. Cession des Parts Sociales.

- 6.1. En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société sont librement cessibles aux tiers.
- 6.2. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Les parts sociales peuvent être cédées à des tiers, sous réserve de l'approbation préalable des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 7. Rachat de Parts Sociales.

- 7.1. La Société pourra racheter ses propres parts sociales sous réserve de disposer de fonds distribuables ou de réserves suffisantes à cet effet.
- 7.2. La Société ne pourra acquérir et annuler ses propres parts sociales qu'en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts qui en fixera les termes et conditions.



Chapitre III.- Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide également de leur rémunération et des modalités de leur désignation. Si plusieurs gérants sont désignés, ils forment un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérants sont associés ou non.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les présents Statuts est une référence au gérant unique de la Société si la Société ne compte qu'un seul gérant.

- 8.2. Le Conseil de Gérance peut désigner un président parmi ses membres (le Président). Le Président n'aura droit à un second vote ou à une voix prépondérante ni lors des Assemblées Générales de la Société ni lors des réunions du Conseil de Gérance.
- 8.3. Le cas échéant, le Président présidera toutes les réunions des associé(s) ainsi que le Conseil de Gérance. En l'absence du Président, l'assemblée générale des associé(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra désigner une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou représentées à ladite assemblée ou audit conseil.
- 8.4. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou tout membre du Conseil. Les réunions se tiennent aux lieu, date et heure indiqués dans la lettre de convocation. Les réunions ont généralement lieu à Luxembourg.
 - 8.5. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.
- 8.6. Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque gérant donné par lettre ou fax. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à des dates et lieux prévus dans un programme préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.
- 8.7. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre gérant comme mandataire par lettre ou fax.
- 8.8. Tout gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les participants de communiquer mutuellement. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant à Luxembourg équivaut à la participation en personne à une telle réunion et toute réunion tenue sous cette forme sera réputée avoir eu lieu à Luxembourg.
- 8.9. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le procès-verbal des résolutions du Conseil de Gérance peut être signé par le Président, le cas échéant, ou par le Secrétaire (tel que défini dans l'article 10 ci-dessous). Aucune résolution du Conseil de Gérance ne sera adoptée sans le vote affirmatif de chaque Gérant présent ou représenté.
- 8.10. Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être transmises par courrier, fax ou copie électronique. Une réunion tenue de cette manière sera considérée comme tenue à Luxembourg.
- 8.11. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance (et non les Gérants à titre individuel) détient les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, à condition toutefois que les dispositions du présent Article 8 soient respectées.
- 8.12. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la signature unique du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux membres quelconques du Conseil de Gérance. Les associés peuvent désigner parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants autorisés à engager la Société par leur seule signature, à condition qu'ils agissent dans le cadre des pouvoirs qui sont conférés au Conseil de Gérance.
- 8.13. Le Conseil de Gérance peut déléguer en partie ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non), et peut révoquer de tels mandats à tout moment.
- 8.14. Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération, le cas échéant, la durée de leur(s) mandat(s) et toute autre condition pertinente de ce(s) mandat(s).
- 8.15. Le lieu effectif de gestion et d'administration centrale sera à Luxembourg. Toutes les activités de gestion seront en général effectuées au et depuis le Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des Gérants.

- 9.1. Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle relative à un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.
- 9.2. La Société peut indemniser tout gérant (ainsi que ses héritiers, exécutants et administrateurs) pour les dépenses raisonnablement exposées par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il serait partie par le simple fait qu'il est ou a été gérant de la Société et pour lesquels il ne peut prétendre à indemnisation à un autre titre, à l'exception des actions, poursuites judiciaires ou procédures dans lesquels il a finalement été reconnu coupable de fraude



ou faute intentionnelle. En cas de transaction, il y aura indemnisation seulement dans les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la société est avisée par son conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a commis aucune fraude ou faute intentionnelle. Le droit à indemnisation précité n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

9.3. La Société pourra payer les dépenses exposées par toute personne indemnisable, selon les modalités des présentes, en relation avec et en avance du dénouement final de tout procès, à condition que la Société reçoive un engagement par écrit de cette personne s'engageant à rembourser le montant intégral avancé au cas où le dénouement final révélerait que cette personne n'a pas droit à ladite indemnité pour cause de fraude ou faute intentionnelle.

Le dénouement de toute action, poursuite ou de tout procès par jugement, ordonnance, transaction, condamnation ou exception nolo contendere ou son équivalent, ne crée pas par lui-même une présomption que la personne indemnisable n'a pas satisfait au standard de comportement lui donnant droit à indemnité. La Société pourra faire à cette personne indemnisable un paiement en espèces égal au montant intégral devant être remboursé, dès quel a personne indemnisable lui aura notifié son obligation de l'indemniser.

Chapitre IV.- Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil de Gérance (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés, et devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses fonctions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil de Gérance (le cas échéant) si nécessaire. Il sera autorisé à déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire aura pouvoir et autorisation pour émettre, pour le compte de la Société, des certificats et extraits devant être produits à la cour, et plus généralement devant être utilisés comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Chapitre V.- Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblée Générale Annuelle - Assemblée Générale Extraordinaire des Associés . Les assemblées générales des associés auront lieu aux dates et lieux tels que spécifiés dans les lettres de convocation y respectives.

Art. 12. Droit de vote des associés.

- 12.1. Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
 - 12.2. Chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.
- 12.3. Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire, associé ou non, pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité.

- 13.1. Les résolutions prises aux assemblées générales des associés ne sont réputées valables que dans la mesure où elles ont été adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.
- 13.2. Toutefois, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ou pour tout autre motif dont la Loi dispose, ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- 13.3. Dans la mesure où la Société compte moins de 25 associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale, être prises par écrit par l'ensemble des associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, qui devra voter par écrit (par courrier, fax ou copie électronique).

Chapitre V.- Année sociale - Comptes sociaux - Distribution des bénéfices

- **Art. 14. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.
- **Art. 15. Comptes Sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes sociaux de la Société conformément aux dispositions applicables de la loi luxembourgeoise.
- **Art. 16. Inspection des Documents.** Chaque associé peut prendre connaissance des comptes sociaux au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des Bénéfices - Réserves.

- 17.1. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
 - 17.2. Le solde peut être distribué aux associés proportionnellement à la participation qu'ils détiennent dans la Société.



17.3. L'assemblée générale des associés a le pouvoir de décider de la distribution d'un ou plusieurs dividendes intérimaires, si et seulement si les comptes indiquent que des bénéfices distribuables et des réserves sont disponibles à cet effet.

Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution.

- 18.1. La faillite ou la déconfiture de la Société ou toute autre procédure analogue des associés ne provoque pas la dissolution de la Société.
- 18.2. Les associés doivent se prononcer sur la dissolution et la liquidation de la Société ainsi que sur les conditions applicables, conformément au paragraphe 2 de l'article 13 des présents Statuts.
- **Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII.- Audit

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprise. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra désigner un commissaire aux comptes que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé chaque fois que l'exemption pour les petites entités prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux Dispositions Légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Evaluations des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, les Statuts sont établis en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Duault, J. Sutherland, M. Feider, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2006, vol. 440, fol. 33, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007023394/242/494.

(070016775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Figura International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 10.600.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société FIGURA INTERNATIONAL S.A., qui s'est tenue en date du 16 janvier 2007 au siège social que:

Madame Josiane Schmit ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de la société G.T. NOMINEE INC, East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007022451/520/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck